

dictions qui se sont glissées dans notre droit coutumier du jour où les femmes furent tenues pour des biens meubles, tenues pour ainsi dire pour des objets appartenant à leurs maris.

Nous devrions examiner sous tous les angles les notions d'égalité et d'association inhérentes à l'état matrimonial. Des mesures protectrices et autres dispositions spéciales sont toujours nécessaires, mais ce serait rendre un mauvais service que d'introduire dans nos lois de nouvelles contradictions, en mêlant, par exemple, un principe comme celui de la communauté de biens à une idée comme celle du versement de prestations par l'État aux épouses, pour leurs services ménagers.

La Commission royale d'enquête présidée par Mme Florence Bird a récemment procédé, et d'excellente façon, à l'indispensable examen de certains aspects de la situation de la femme. La Commission a recommandé bon nombre de changements qu'elle estime nécessaires à l'accession graduelle à l'égalité. De ses 167 recommandations, quarante s'adressent à des paliers de gouvernement autres que le fédéral. Plusieurs autres concernent le secteur privé et certaines institutions, telles que le Sénat et la Chambre des communes, qui ne relèvent pas de la compétence du gouvernement. Le reste de ces recommandations fera l'objet d'études auxquelles le gouvernement procédera seul, ou de concert avec les provinces ou les territoires.

Depuis que ce rapport a été déposé, le gouvernement a établi les mécanismes nécessaires d'information et de coordination pour y donner suite. A ce propos, en accordant la priorité à l'examen de ces recommandations, le gouvernement a posé un geste extrêmement important.

Nous venons justement de nous assurer, au bureau du Conseil privé, les services d'une personne hautement compétente qui aura la responsabilité de faciliter la tâche du gouvernement concernant le rapport. Un comité interministériel examinera les recommandations qui s'adressent au gouvernement fédéral. Ce comité a reçu instruction de faire diligence et de présenter régulièrement des rapports au Cabinet.

Déjà, le gouvernement a envisagé de donner suite à quelques-unes des recommandations de la Commission royale. Le Livre blanc sur l'Assurance-chômage a proposé d'élargir le champ des prestations et les catégories de bénéficiaires en cas de maladie ou de maternité. Le dernier Discours du Trône mentionnait que le Parlement serait saisi, au cours de la présente session, d'un projet de nouvelles normes de travail pour les industries qui relèvent de la juridiction fédérale. Le Discours du Trône et la liste des projets de loi déposée à la Chambre des communes faisaient état de la citoyenneté, et le projet de loi qui la concerne tentera de répondre aux problèmes soulevés par la Commission. La recommandation formulée au sujet des centres d'information est tout à fait conforme à une des principales recommandations du groupe de travail sur l'information gouvernementale. Un certain progrès a donc été accompli en ce sens.

Nous avons instauré, puis amplifié, des programmes destinés à servir les femmes appartenant aux cultures indienne et esquimaude; en outre, le gouvernement fédéral accorde des subsides de près de \$900,000 aux cours de langue prévus pour les immigrantes.